



1512, RUE CHÂTILLON  
MAISONNETTE N.-B.  
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717  
Fax/Téloc: (506) 726-2718  
info@maisonnette.ca  
www.maisonnette.ca

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE MAISONNETTE**

**LE JEUDI 11 SEPTEMBRE 2018 À 18H30  
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**Présents :** Jules Boudreau, maire adjoint;  
Joanne Cormier-Baldwin, conseillère;  
René Poirier, conseiller;  
Michèle Poirier, conseillère.

**Absent :** Viviane Baldwin, mairesse.

**1. Ouverture**

Monsieur le maire adjoint souhaite la bienvenue aux citoyens présents et appelle l'assemblée à l'ordre 18 h 31.

**2. Relevé des présences**

2 citoyens présents.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Poirier;  
Appuyé de la conseillère Cormier-Baldwin;  
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;  
Adopté.

**4. Déclaration de conflit d'intérêts (S/O)**

**5. Procès-verbal de la réunion précédente**

Il est proposé par la conseillère Cormier-Baldwin;  
Appuyé du conseiller Poirier;  
QUE le procès-verbal de la réunion régulière du mardi 12 juin 2018 soit adopté tel que présenté;  
Adopté.

**6. Suivi du procès-verbal de la réunion régulière précédente (S/O)**



1512, RUE CHÂTILLON  
MAISONNETTE N.-B.  
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717  
Fax/Téloc: (506) 726-2718  
info@maisonnette.ca  
www.maisonnette.ca

## **7. Délégations, requêtes et pétitions (S/O)**

### **8. Rapport des comités**

#### **- Chemin des Chalets (S/O)**

#### **- Parc et loisirs**

La conseillère Poirier présente le rapport du comité parc et loisirs du mois de juillet et août.

Voir ANNEXE I.

Il est proposé par la conseillère Poirier;

Appuyé du conseiller Poirier;

QUE le rapport du comité parc et loisirs du mois de juillet et août soit accepté tel que présenté.

Adopté.

#### **- Travaux publics (S/O)**

#### **- Comité Ad-hoc (S/O)**

#### **- Comité de finance (S/O)**

#### **- Comité Municipalité amies des aînées (S/O)**

#### **- Comité Débarcadère (S/O)**

#### **- Rapport de la mairesse (S/O)**

## **9. Correspondance reçue et envoyée**

Les correspondances de mai, juin, juillet ainsi qu'aout sont présentées.

## **11. Motions et avis de motion**

### **- Code de déontologie (2018-09-11 #1)**

ATTENDUE QUE le conseil municipal a à cœur un environnement de travail sain et respectueux,

ATTENDUE QU'aucune politique déontologique n'était précédemment en place,

Il est proposé par la conseillère Cormier-Baldwin;

Appuyé de la conseillère Poirier;



1512, RUE CHÂTILLON  
MAISONNETTE N.-B.  
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717  
Fax/Téloc: (506) 726-2718  
info@maisonnette.ca  
www.maisonnette.ca

QUE le Conseil municipal de Maissonette adopte le document nommé « Code de déontologie du village de Maissonette » en tant que politique interne et que chacun des conseillers y adhère par leurs signatures.

Adopté.

- **Don au Festival des huîtres (2018-09-11 #2)**

ATTENDUE que le Festival des Huitres de Maissonette est le seul festival qui se tient dans le village de Maissonette,

QUE ce festival est organisé dans son intégralité par des bénévoles,

QUE c'est une activité économique importante pour la communauté,

Il est proposé par la conseillère Cormier-Baldwin;  
Appuyé du conseiller Poirier;

QUE le village de Maissonette fasse un don de 3000\$ au Festival des huitres de Maissonette afin de devenir un de leur commanditaire diamant.

Adopté.

- **Entrepreneur pour l'élaboration d'un débarcadère (2018-09-11 #3)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Maissonette a mis en place un comité de citoyens qui travaille à l'élaboration d'un projet de débarcadère,

QUE ce comité se soit dûment réuni à plusieurs reprises depuis sa formation et a déterminé que les services d'une firme d'ingénieurs étaient essentiels à la poursuite du projet,

QUE ce comité a rencontré deux firmes d'ingénieurs distinctes et compétentes et a comparé leurs offres de services,

Il est proposé par la conseillère Cormier-Baldwin;  
Appuyé de la conseillère Poirier;

QUE le Village de Maissonette engage la firme d'ingénieurs ROY CONSULTANTS pour faire les croquis et les estimations nécessaires à la construction d'un débarcadère au bout de la rue du Vieux Quai.

Adopté.

- **Aménagement sans permis (2018-09-11 #4)**

CONSIDÉRANT que l'infraction suivante : un aménagement sans permis (Perrons), a été constatée sur la propriété appartenant à l'entreprise Steck Investment Ltd, aux soins de



1512, RUE CHÂTILLON  
MAISONNETTE N.-B.  
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717  
Fax/Téloc: (506) 726-2718  
info@maisonnette.ca  
www.maisonnette.ca

monsieur Jean-Guy Thériault, laquelle est située au 1866, rue DeGrace à Maisonnette et identifiée par le NID 20082103 et, que ladite infraction contrevient.

- a) à l'arrêté de zonage de la municipalité de Maisonnette, et
- b) au paragraphe 108(1) de la Loi sur l'urbanisme

Il est résolu par la conseillère Poirier;  
Appuyé de la conseillère Cormier-Baldwin;

- a) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule Acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du paragraphe 137a) de la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick y apportés afin que les règlements de la municipalité de Maisonnette, ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés.
- b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a) ;
- c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Maisonnette

Adopté.

## 12. Affaires nouvelles (S/O)

### 13. Période de questions

*Monsieur Rino Plourde* : Est-ce que le quai sera pour les bateaux aussi?

*Monsieur le maire adjoint* : C'est plutôt une plateforme pour les petites et moyennes embarcations.

*Monsieur Rino Plourde* : Est-ce qu'il est possible de faire une demande à plusieurs pour avoir un quai pour débarquer et accoster des bateaux? Il est difficile d'amener un bateau à l'eau à Maisonnette.

*Madame la conseillère Poirier* : Du côté de la baie de Caraquet, il y a des marrées assez basses et il est nécessaire d'avoir un certain niveau d'eau pour accoster un bateau.

*Madame Marie-Paule Gilardeau* : Est-ce que j'ai besoin d'un permis pour construire une serre sur mon terrain?

*Mme la conseillère Cormier-Baldwin* : Par mon expérience personnelle d'avant de siéger sur le conseil municipal, oui. Si la structure est permanente et non amovible, vous devez faire la demande de permis.



1512, RUE CHÂTILLON  
MAISONNETTE N.-B.  
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717  
Fax/Téloc: (506) 726-2718  
info@maisonnette.ca  
www.maisonnette.ca

14. **Ajournement**

Monsieur le maire adjoint propose l'ajournement de la réunion à 18 h 53

\_\_\_\_\_  
Jules Boudreau, Maire-Adjoint

\_\_\_\_\_  
Pamella Doucet-Hachey, secrétaire-trésorière et greffière